

CONDITIONS GÉNÉRALES STANDARDS SIEMENS

Addenda aux conditions standards pour la sauvegarde des données en ligne et les services de protection

Les conditions générales du présent addenda pour la sauvegarde des données en ligne et les services de protection s'appliquent uniquement aux services de sauvegarde des données en ligne et aux services de protection indiqués dans la proposition (SDLSP) et complètent les conditions générales standards avec les sept (7) paragraphes suivants :

SDLSP 1. L'expression « données relatives aux installations » signifie les données électroniques qui sont recueillies ou générées par Siemens au moyen de sauvegardes programmées des bases de données et(ou) des graphiques contenus dans les postes de travail et(ou) les panneaux sur le terrain et qui font partie des systèmes de contrôle d'automatisation, des systèmes de protection incendie et de sécurité des personnes et(ou) des systèmes de sécurité de l'acheteur.

SDLSP 2. L'expression « information nominative » signifie toute information personnelle qui concerne ou décrit une personne en particulier, ou qui est susceptible d'être associée à cette personne. À titre d'exemple et de façon non limitative, l'information nominative comprend le prénom, la première initiale et le nom de famille d'une personne, ainsi qu'un ou plusieurs des renseignements suivants : numéro de sécurité sociale ou numéro d'assurance sociale (le cas échéant), numéro d'identification à l'assurance-maladie, renseignements d'ordre médical, numéro de police d'assurance, numéro de passeport, numéro d'identification fiscal, numéro de compte, numéro de carte de crédit ou toute autre information financière.

SDLSP 3. Siemens prendra des mesures raisonnables pour protéger la sécurité de toutes les données relatives aux installations stockées hors site. Siemens ne déclare et ne garantit que les données relatives aux installations ne seront pas diffusées, compromises ou corrompues en raison d'actes non autorisés de tiers.

SDLSP 4. L'acheteur déclare et garantit qu'il n'utilisera pas des postes de travail ou des panneaux sur le terrain, faisant partie de ses systèmes de contrôle d'automatisation, systèmes de protection incendie et de sécurité des personnes et(ou) systèmes de sécurité, pour le stockage électronique de toute information nominative.

SDLSP 5. SIEMENS DÉCLINE PAR LES PRÉSENTES TOUTE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES, PRÉJUDICES OU PERTES DÉCOULANT DE LA DIVULGATION OU DE LA DIFFUSION D'INFORMATION NOMINATIVE STOCKÉE EN VIOLATION DU PARAGRAPHE SDLSP 4.

SDLSP 6. L'acheteur devra indemniser, défendre et exonérer Siemens pour les réclamations, pertes ou dommages découlant de la divulgation ou de la diffusion d'information nominative stockée en violation du paragraphe SDLSP 4.

SDLSP 7. L'acheteur reconnaît que toutes les données relatives aux installations appartiennent à Siemens et qu'elles peuvent être utilisées par Siemens d'une manière amalgamée ou autre manière raisonnable, à *condition* qu'une telle utilisation ne permette pas d'identifier l'acheteur ou l'emplacement du ou des sites auxquels les données relatives aux installations appartiennent.